

## LE SKI DE FOND EN MINGANIE

Le Centre de plein air de la Minganie (CPAM) est un organisme à but non lucratif bien implanté dans son milieu depuis plus de vingt ans. Chaque année, environ 100 membres achètent leur carte et profitent des 15 kilomètres de piste de ski de fond que leur offre le centre. Certains d'entre eux bénéficient également des pistes pour accéder au territoire afin de pratiquer la raquette. À l'été et à l'automne, d'autres activités de plein air telles que la randonnée, l'escalade, la pêche, la chasse, le trappage, le colletage et la cueillette de petits fruits et de champignons y sont aussi pratiquées. De plus, la Direction régionale de la gestion du territoire public de la Côte-Nord renouvelait, en mai 2007, la convention de droit de passage du CPAM pour une nouvelle période de 10 ans.

Le Centre de plein air de la Minganie poursuit d'année en année le développement de ses pistes. Encore récemment, une dizaine de membres ont travaillé à l'aménagement d'une boucle supplémentaire dans le secteur du lac Pic-Bois. Le centre est fier de ses acquis dont le petit chalet qu'il entretient en bordure du lac, créant ainsi un lieu paisible pour prendre une pause et admirer le paysage.

Les administrateurs du CPAM s'intéressent au projet de la Romaine, parce qu'ils veulent s'assurer que le tracé des lignes électriques ne passera pas à proximité de ses pistes actuelles, projetées ou futures.

En fait, lors d'une séance d'informations offerte par Hydro-Québec, au printemps 2008, le CPAM a été surpris de constater que le tracé de la ligne électrique passait directement au dessus du lac Pic-Bois. D'autant plus surpris, qu'environ 2 ans plus tôt, suite à plusieurs échanges d'informations entre notre organisme et Hydro-Québec, on nous avait signifié que la ligne passerait loin du territoire du CPAM.

Afin d'éclaircir la situation, nous avons demandé une rencontre avec les représentants d'Hydro-Québec. Celle-ci a eu lieu en juin 2009. Ils nous ont alors expliqué qu'une erreur avait été faite par leur graphiste lors de la réalisation des cartes et ils nous ont présenté un nouveau tracé, passant à la limite nord de nos aménagements. Cet événement a soulevé le doute et des interrogations sur la précision de l'information fournie par Hydro-Québec. Bien que la ligne ne passe plus directement au-dessus des pistes de ski de fond, le CPAM n'est pas satisfait de cette proposition. La ligne est beaucoup trop près. Une incertitude plane d'ailleurs sur la localisation précise du tracé et des pylônes, étant donné que l'arpentage n'a pas été effectué. Les gens d'Hydro-Québec nous ont également informés qu'il est possible que ses infrastructures soient visibles et audibles des utilisateurs. Deux aspects très préoccupants pour les skieurs et randonneurs du CPAM. De plus, nous sommes particulièrement inquiets de l'ouverture du territoire aux amateurs de motoneige et de VTT. Ces derniers, qui utilisent généralement les tracés des lignes de transport d'Hydro-Québec, seront en effet tentés d'utiliser les pistes aménagées du CPAM comme raccourci pour atteindre les routes et/ou le sentier fédéré de

motoneige, situés un peu plus au sud... Enfin, il est clair pour nous que cette nouvelle proposition limitera l'expansion des pistes dans les secteurs boisés situés plus au nord et entourant le territoire actuellement dédié à notre organisme.

Il faut bien comprendre que la région qui borde Havre-Saint-Pierre est dénuée d'arbres. À bien des endroits, nous sommes entourés de tourbières. Le territoire aménagé par le CPAM est l'endroit propice le plus proche de Havre-Saint-Pierre, à l'est comme à l'ouest, pour la pratique d'activités de plein air. Les gens apprécient faire du ski dans les pistes du CPAM grâce à la tranquillité de sa forêt et de la beauté des paysages qu'offre ce site, surtout dans le secteur non perturbé entourant le lac Pic Bois. D'ailleurs, le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs interdit toute coupe forestière à proximité de la piste, ce qui permet de préserver l'intégrité des lieux. De même, Hydro-Québec ne devrait pas toucher à l'intégrité de notre secteur.

C'est pour toutes ces raisons que le Centre de plein air de la Minganie veut qu'Hydro-Québec révisé sa décision quant au tracé proposé pour cette portion de la ligne électrique. Nous suggérons en fait que le tracé soit déplacé dans la vallée au nord du lac Okonéo (Ukuneu) ou au-delà de celle-ci et ce, malgré les arguments techniques et surtout économiques déjà soulevés par Hydro-Québec. La ligne de transport serait ainsi cachée par les montagnes et serait située à une distance raisonnable de nos installations, de manière à répondre aux besoins présents de notre organisme et à ne pas compromettre notre capacité de se développer.

Hydro-Québec doit comprendre qu'il est inconcevable pour notre organisme d'appuyer un tracé qui vient à l'encontre de nos valeurs, de celles de nos membres et du développement récréo-touristique de notre région. Même si leurs spécialistes nous indiquent que sa localisation ne devrait pas causer de dérangements, ce n'est pas notre point de vue et ce, dans les deux sens du terme.

Le projet d'aménagement des lignes de transport devrait être autorisé à la condition que les gens de la Minganie, qui aspirent à vivre des expériences de qualité dans un environnement naturel, ne perdent pas leurs infrastructures de loisirs et les territoires boisés attenants, tout aussi essentiels.

Les membres du conseil d'administration du Centre de plein air de la Minganie souhaitent sincèrement que le BAPE sera en mesure de reconnaître les impacts qu'aurait la construction d'une ligne de transport électrique à proximité de ses installations. Nous espérons obtenir son appui ainsi que l'entière collaboration d'Hydro-Québec afin que ce dossier se règle au profit des amateurs de loisirs en plein air.

La richesse et la beauté de notre région doivent demeurer au cœur des préoccupations de tous.

